

pousser la mécanisation du bureau de poste au point de créer du chômage plutôt que d'absorber du personnel, comme il le devrait avec l'augmentation des affaires, je suis certain que sur une question de principe aussi importante que celle-là, au moment où l'État, qui est le premier employeur, doit donner l'exemple à l'industrie privée, l'honorable député de Saint-Denis, moi-même, ou n'importe quel autre député de l'île de Montréal, serons enchantés, lors des prochaines élections, de rencontrer le ministre des Postes dans toute circonscription qu'il voudra choisir, et nous laisserons alors les électeurs décider de cette question.

Maintenant, monsieur le président, le député de Saint-Denis est un des députés les plus assidus à la Chambre; je pense qu'il atteint, cette année, le vingt-cinquième anniversaire de son élection à la Chambre, et particulièrement depuis la deuxième session de 1957, il a pris un intérêt considérable au ministère des Postes, et il n'a jamais cessé de soulever les questions très importantes qui s'y rattachent. Il a fait également des suggestions très intéressantes.

Je suis d'avis que l'honorable député de Saint-Denis a prononcé, la semaine dernière, un discours remarquable, un discours qui a fait peur au ministre des Postes. Ce dernier a voulu aujourd'hui en minimiser l'impact, mais il n'a pas réussi.

Monsieur le président, on peut se plaindre de l'humour avec lequel l'honorable député de Saint-Denis fait sa critique, mais s'il y avait, dans cette enceinte, plus de députés possédant et l'humour et la personnalité engageante de l'honorable député de Saint-Denis, cela nous reposerait de l'attitude de certains députés ministériels qui, malheureusement, affichent toujours une figure assez triste. Je ne vois pas comment le ministre des Postes a pu se hausser en essayant de minimiser un discours contenant des chiffres et des faits incontestables.

L'hon. M. Hamilton: Erronés.

M. Deschatelets: Monsieur le président, l'honorable député de Saint-Denis...

L'hon. M. Hamilton: Il n'avait pas raison.

M. Deschatelets: ...a cité des chiffres et des faits, et j'aimerais bien que le ministre des Postes réponde à cette observation, tout à l'heure. Si ces chiffres et ces faits étaient erronés, pourquoi le ministre ne s'est-il pas levé, à ce moment-là, pour lui demander sur quoi ces chiffres et ces faits reposaient? L'honorable député de Saint-Denis se serait alors fait un plaisir de renseigner le ministre, qui semble très ignorant quant à certaines choses qui se produisent au sein de son ministère.

L'hon. M. Hamilton: J'ai voulu poser des questions, mais l'honorable député de Saint-Denis m'a demandé d'attendre qu'il ait terminé ses observations.

M. English: C'est vrai.

M. Deschatelets: Monsieur le président, le ministre a raison, j'étais à la Chambre à ce moment-là. Mais après que l'honorable député de Saint-Denis eut terminé ses observations, pourquoi le ministre des Postes n'a-t-il pas posé ses questions? Je suis convaincu que le député de Saint-Denis se serait fait un plaisir d'y répondre.

Monsieur le président, le ministre des Postes semble être d'avis que nous sommes un peu sévères à son égard. Il a couru après. Je disais, un jour: *Quand on sème le vent, on récolte la tempête*. Pendant deux ou trois ans, le ministre des Postes a promis deux livraisons du courrier par jour. Il s'est engagé à les donner même à ses électeurs de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce; et pourtant, il n'en n'a pas soufflé mot au cours de la déclaration qu'il a faite au tout début de l'étude de ses crédits. Il n'a pas dit un seul mot au sujet des vols. Le député de Saint-Denis a cité des chiffres que le ministre ne devrait pas nier. J'espère bien que le ministre ne m'obligera pas à lire les chiffres que j'ai devant moi. Je peux les lui lire s'il le désire, mais je suis convaincu qu'il ne les niera pas. Ces chiffres établissent qu'au cours de la dernière année, le nombre des vols a été plus considérable qu'en 1957. J'espère que le ministre ne niera pas cet avancé.

Pour ce qui concerne les réclamations d'indemnités pour objets recommandés ou colis assurés, en 1956-1957, le nombre des réclamations s'élevait à 11,800, alors qu'il est passé à 13,020 en 1959-1960. Je ne crois pas que le ministre conteste ces chiffres. Et quelles sommes d'argent représentaient ces réclamations d'indemnités? \$128,202 en 1956-1957; \$170,134 en 1959-1960. Au surplus, certaines sommes d'argent ont été recouvrées; au fait, on a recouvré \$11,281 en 1956-1957, et \$11,442 en 1959-1960. Où voyez-vous une amélioration dans ce domaine? Voilà des chiffres incontestables.

Monsieur le président, j'ai laissé tout à l'heure le ministre nous dire que la publication dont le député de Saint-Denis a tant fait état avait été traduite en français. Je ne le sais pas, je ne l'ai jamais vue. L'honorable député de Saint-Denis ne l'a pas reçue; je ne l'ai pas reçue, ni le député de Papineau (M. Meunier); nous avons reçu l'exemplaire anglais, et c'est ce que le député de Saint-Denis a dit.

Et maintenant, pour ce qui a trait au patronage, voici ce que disait l'honorable député